

Compte rendu de la séance du 20 mai 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Annie LAGNIET

Ordre du jour:

- Acquisition propriété chemin de la Creuse
- Convention fonds de concours THD 42
- Avant projet définitif réhabilitation bâtiment ancienne Poste
- Approbation honoraires VDI pour étude des réseaux humides dans le bourg
- Révision des loyers des logements communaux
- Compte-rendu des commissions
- Divers

Délibérations du conseil:

Acquisition propriété chemin de la Creuse

Reporté à une prochaine séance du Conseil municipal

Convention fonds de concours THD42 (DE 2016 05 01)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCMP est compétente en technologies de l'information et de la communication ;

Vu la délibération n° 2015-01-05 du 30 janvier 2015, acceptant le principe du versement d'un fonds de concours à la CCMP, dans le cadre du financement du projet THD42 ;

Vu le projet de convention qui précise les engagements entre la Communauté de Communes et les communes pour le financement du réseau THD ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ladite convention

et AUTORISE le Maire à la signer.

APD réhabilitation bâtiment ancienne Poste (DE 2016 05 02)

Vu la délibération du 26 février 2016 approuvant l'avant-projet sommaire de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste et sollicitant l'aide de l'Etat au titre des grands projets d'investissement et l'aide du Département de la Loire ;

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, l'avant-projet définitif réalisé par M. GENTIAL, pour un montant de 450 900 € H.T., soit 541 080 € T.T.C.

Il précise que malgré un coût plus élevé que l'APS, cet APD a été discuté en commission qui a trouvé cette réhabilitation plus pertinente.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Coût des travaux : | 541 080,00 € |
| - Maîtrise d'oeuvre (9%) : | 48 697,20 € |

- Contrôle, mission SPS	10 000,00 €
TOTAL	599 777,20 €
Recettes	
- Etat au titre de la DSIPL %	88 971,00 €
- Subvention attendue du conseil départemental	100 000,00 €
- Autofinancement	90 806,20 €
- Emprunt	320 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE l'avant-projet qui lui est présenté, estimé à 450 900 € H.T. auquel il y a lieu d'ajouter les frais d'ingénierie estimés à 9 % du montant des travaux, les frais de bureau de contrôle et de mission SPS ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre des grands projets d'investissement et de la revitalisation des "centres bourgs" pour financer ces travaux, qui seront inscrits au budget 2016 (article 2313, opération 75) ;

ADOpte le plan de financement exposé

AUTORISE M. le Maire à déposer un permis de construire concernant cette opération et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

DONNE pouvoir à M. le Maire dans les démarches qui permettront de solliciter les différents financeurs qui pourraient être amenés à soutenir ce projet;

Approbation honoraires VDI pour étude des réseaux humides dans le bourg (DE 2016 05 03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des réseaux humides rue du FERIA, Grande Rue et rue du Tremplin a été demandé au bureau d'étude V.D.I. Il précise que lcelui-ci a remis une proposition technique et financière pour un montant de 22 500 € H.T., soit 27 000 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre définie ci-dessus au bureau d'études V.D.I. pour un montant de 22 500 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Les crédits afférents seront inscrits aux budgets 2016.

Révision loyers Presbytère (DE 2016 05 04)

Le Conseil Municipal,

Vu la convention conclue entre l'Etat et la commune du Bessat en date du 18 octobre 2004, notamment les articles 4 et 8,

Vu les baux conventionnés en date des 31 décembre 2015 et 27 janvier 2016,

Vu la délibération n°2015-05-07 du 12 mai 2015 portant révision des loyers à compter du 1/07/2015,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

DECIDE de relever les loyers, à compter du 1er juillet 2016, suivant la variation de l'indice de référence des loyers (+ 0.06), soit :

· F2 :	de 213,58 € par mois à	213,71 € par mois
· F4 central :	de 386,19 € par mois à	386,42 € par mois
· F4 à droite :	de 411,17 € par mois à	411,42 € par mois

Les charges afférentes aux logements (entretien des chaudières et taxe ordures ménagères) restent fixées à la somme mensuelle de **12 €** pour le F2, **16 €** pour le F4 central et **18 €** pour le F4 à droite

Révision loyer appartement école (DE 2016 05 05)

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du logement situé au-dessus l'école en date du 3 juillet 2015, notamment son article 3,

Vu la délibération n°2015-05-09 du 12 mai 2014 portant révision du loyer et des charges afférentes au logement à compter du 1/07/2015,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

DECIDE de réviser le loyer à compter du **1er juillet 2016**, suivant la variation de l'indice de référence des loyers (+ 0.06), à savoir :

- le loyer mensuel de 524,50 € est porté à la somme de **524,81 €**.

- les charges afférentes au logement restent fixées à la somme mensuelle forfaitaire de **129 €**. Cette redevance sera révisée annuellement au 1er juillet.

Compte-rendu des commissions :

- La commission vie locale s'est réunie après avoir reçu les 4 prestataires sollicités pour le service de cantine et les a classés.

Ce classement doit être discuté avec les élus de Tarentaise.

- Proposition d'une charte d'accueil pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle.

- Suite à l'analyse des offres du marché public groupé relatif à la réalisation des diagnostics et contrôles des installations d'assainissement non collectif pour les communes des Monts du Pilat, l'entreprise Holocène a été retenue pour une durée de 3 ans.

En 2017 et 2018, 80 contrôles d'ANC seront programmés sur la commune.

Prochain conseil municipal : le mercredi 22 juin 2016 à 20 h.

Le Maire,